Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada

YUKON

CARTE D'ENREGISTREMENT DES PRISES POUR LA CONSERVATION DU SAUMON LE DRAP D'ENQUÊTE SUPPLÉMENTAIRE

2017

Conformément au *Règlement de pêche du territoire du Yukon* : Tout saumon capturé, qu'il soit retenu ou remis à l'eau, doit être enregistré immédiatement dans la section appropriée de votre carte des prises. **Les pêcheurs à la ligne qui ne renverront pas leur carte des prises remplies d'ici le 30 novembre pourraient se voir imposer une amende de 100,00 $.** Veuillez envoyer votre carte des prises remplie en procédant de l'une des façons suivantes :

Par courrier ou en personne à :
Pêches et Océans Canada
419, chemin Range, bureau 100
Whitehorse (Yukon) Y1A 3V1

Sur le site Web suivant :
https://www-ops2.pac.dfo-mpo.gc.ca/
nrls-sndpp/index-fra.cfm

Observez, Notez et Signalez les infractions, appellez le 1-800-465-4336

Carte de Prise # :	
Pêcheur :	
Date de naissance :	

Date		Emplacement Code	Les résultats de la pêche K - Conservé R - Relâché Z - Zéro capturé	Espèce (cocher une seule case)				Sexe M/F/I (Inconnu)	Étiquette (O/N)	Nageoire adipeuse manquante (O/N)	Type d'engin de pêche B - Appât F - Mouche L - Leurre O - Autre	Nombre d'heures de pêche (Total pour une journée)
Mois	Jour			Saumon quinnat	Saumon coho	Saumon rouge	Saumon kéta					

Toute les Carte des Prises Pour La Conservation du Saumon les Draps d'Enquête Supplémentaires faites la partie de la Carte des Prises la Conservation du Saumon.